

# Aider la forêt wallonne en l'incitant à s

La crise du scolyte a mis le secteur bois à genoux. Le gouvernement wallon ouvre son portefeuille pour aider les propriétaires forestiers à reboiser. Mais sous conditions.

MICHEL DE MUELENAERE

Quinze millions. C'est, selon NTF, l'organisation qui représente les propriétaires forestiers, le nombre d'arbres qu'il faudrait replanter pour effacer les stigmates de la crise du scolyte en Wallonie. Depuis trois ans, ce petit insecte s'en prend aux épicéas, creuse ses galeries sous l'écorce et ouvre la voie à des champignons pathogènes. Il affaiblit parfois jusqu'à la mort et affecte la valeur du bois.

Toujours selon NTF, les « producteurs » de bois publics (Région et communes) et privés en Wallonie ont perdu près de 150 millions d'euros dans l'aventure. Et la crise du scolyte n'est pas la seule plaie à laquelle ils doivent faire face : d'autres maladies ou ravageurs circulent également qui affectent le frêne, le douglas ou le chêne. Sans compter l'impact négatif des sécheresses, des canicules, et les dégâts résultant de la surdensité de gibier dans certaines régions.

Les représentants des propriétaires appellent les pouvoirs publics à l'aide et réclament un « soutien conséquent ». Selon eux, reboiser les 7.500 ha de forêt sinistrée représenterait un budget de 30 millions d'euros. « Je sens beaucoup de découragement et d'interrogations de la part de certains propriétaires dont la valeur des propriétés a parfois été divisée par 7 ou 8 », indique Frédéric Petit, président de NTF. « Certains se demandent s'ils vont



reboiser. D'autres y sont prêts mais se demandent quoi planter. » Pour le syndicat des privés, « rétablir une prime à la plantation serait une bonne chose, mais également fournir des aides à l'accompagnement, financer le recours à un conseiller ». Il faut « encourager une utilisation plus large du bois

dans la construction et d'autres secteurs et organiser une campagne réhabilitant la récolte de bois ». Et, pourquoi pas, être rémunéré pour service à la société qu'on rend en fixant le carbone dans le bois...

La Wallonie n'ira pas jusque-là ; un premier geste est cependant venu cette semaine du gouvernement. Mais pas sans conditions. L'exécutif a débloqué 3 millions d'euros ; la moitié sera octroyée aux propriétaires privés, l'autre aux autorités publiques, explique Céline Tellier (Ecolo), la ministre de la Forêt. Le montant de base pour la régénération - 2.000 euros l'hectare - sera conditionné à l'utilisation de trois espèces différentes, adaptées au changement climatique. « Cela peut être des résineux, des feuillus, indigènes ou exotiques. Le fichier écologique des

essences donne des indications utiles. »

L'aide sera octroyée pour des plantations, des semis ou la régénération naturelle, dans le cadre d'un projet de régénération de 10 ans, éclairé par un comité technique composé d'experts de l'administration, de l'office du bois et d'universités. Pas question d'exclure les résineux : « Tous nos outils de production sont actuellement orientés vers les résineux. Mais on veut sortir des monocultures. La diversité est un gage d'adaptation au changement climatique. »

L'aide de base sera par ailleurs augmentée de 500 euros si le reboisement recourt à des espèces biogènes ou à « haut potentiel biologique », accueillant d'autres végétaux ou des animaux. « On pense au saule, au bouleau, au chêne indigène... » Enfin, une tranche de 500 euros supplémentaires sera accordée au propriétaire qui réalise des travaux favorables à la biodiversité : creusement de mare, aménagement de lisière, etc.

Diversité, résilience climatique, accueil de la biodiversité, « si on applique cette grille de lecture, 5 % de la forêt wallonne cochent les cases, dit Tellier. Avec notre dispositif, on espère atteindre 25 % ». Les propriétaires forestiers joueront-ils le jeu ? Les habitudes ont la vie dure, les épicéas gardent une réputation de productivité plus rapide et le dispositif de primes appliqué en province de Luxembourg montre que l'essentiel des reboisements se fait en résineux. Ces derniers « ont toujours



*On veut sortir des monocultures. La diversité est un gage d'adaptation au changement climatique*

**Céline Tellier**  
Ministre wallonne  
de l'Environnement

”

être des résineux, des feuillus, indigènes ou exotiques. Le fichier écologique des



# Wallonie en l'incitant à se diversifier



## Bon pour le climat ?

La Wallonie n'est pas la seule à songer au reboisement des zones affectées par le scolyte. La France y consacrera 200 millions d'euros sur 75.000 hectares. Ici et dans d'autres pays, la forêt est vue comme un auxiliaire utile de la politique climatique – les arbres sont des puits à carbone – et de la biodiversité. La Flandre a décidé de planter 4.000 hectares en 2024, Singapour s'est fixé un objectif d'un million d'arbres, les Etats-Unis ont un plan pour mille milliards. Qui dit mieux ? En Wallonie où la forêt couvre déjà un tiers du territoire ?

« La priorité n'est pas d'étendre la superficie de la forêt, dit Céline Tellier, mais bien de mieux gérer celle-ci et de renforcer le maillage écologique, en connectant mieux les espaces naturels, en augmentant la superficie d'aires protégées. Il ne faut pas des arbres partout, il faut améliorer la structure écologique de façon générale ». M.D.M.

**En creusant ses galeries sous l'écorce, le scolyte ouvre la voie à des champignons pathogènes.**

© GEMBLOUX AGRO-BIO TECH.

« autres y sont prêts mais se quoi planter. » Pour le syndicat, « rétablir une prime à la forêt serait une bonne chose, mais fournir des aides à l'accompagnement du recours à un autre bois. Il faut « encourager une utilisation plus large du bois dans la construction et d'autres secteurs et organiser une campagne réhabilitant la récolte de bois ». Et, pourquoi pas, être rémunéré pour service à la société qu'on rend en fixant le carbone dans le bois...

La Wallonie n'ira pas jusque-là ; un premier geste est cependant venu cette semaine du gouvernement. Mais pas sans conditions. L'exécutif a débloqué 3 millions d'euros ; la moitié sera octroyée aux propriétaires privés, l'autre aux autorités publiques, explique Céline Tellier (Ecolo), la ministre de la Forêt. Le montant de base pour la régénération – 2.000 euros l'hectare – sera conditionné à l'utilisation de trois espèces différentes, adaptées au changement climatique. « Cela peut être le hêtre, le pin sylvestre, des feuillus, indigènes ou exotiques. Le fichier écologique des

essences donne des indications utiles. » L'aide sera octroyée pour des plantations, des semis ou la régénération naturelle, dans le cadre d'un projet de régénération de 10 ans, éclairé par un comité technique composé d'experts de l'administration, de l'office du bois et d'universités. Pas question d'exclure les résineux : « Tous nos outils de production sont actuellement orientés vers les résineux. Mais on veut sortir des monocultures. La diversité est un gage d'adaptation au changement climatique. »

L'aide de base sera par ailleurs augmentée de 500 euros si le reboisement recourt à des espèces biogènes ou à « haut potentiel biologique », accueillant d'autres végétaux ou des animaux. « On pense au saule, au bouleau, au chêne indigène... » Enfin, une tranche de 500 euros supplémentaires sera accordée au propriétaire qui réalise des travaux favorables à la biodiversité : creusement de mare, aménagement de lisière, etc.

Diversité, résilience climatique, accueil de la biodiversité, « si on applique cette grille de lecture, 5 % de la forêt wallonne cochent les cases, dit Tellier. Avec notre dispositif, on espère atteindre 25 % ». Les propriétaires forestiers joueront-ils le jeu ? Les habitudes ont la vie dure, les épicéas gardent une réputation de productivité plus rapide et le dispositif de primes appliqué en province de Luxembourg montre que l'essentiel des reboisements se fait en résineux. Ces derniers « ont toujours

leur place en sylviculture, insiste Petit : leur productivité est supérieure aux feuillus. Ils poussent plus vite et rapportent plus vite. On peut d'ailleurs mélanger plusieurs espèces, des épicéas, des douglas, des mélèzes. »

« Au sein de la filière, il y a une attente très forte d'un soutien à la régénération et les mentalités évoluent, dit Tellier. Avec la conditionnalité, on met un cadre clair. On ne va pas dépenser l'argent public pour faire la même chose qu'avant. Avant d'engager des moyens supplémentaires, nous allons étudier comment l'idée prend sur le terrain. »

La filière bois représente 18.000 emplois directs et 8.000 entreprises, rappelle Tellier. « On assiste à un effondrement du marché de l'épicéa à cause du scolyte. Nous soutenons le secteur en l'aidant à se diversifier ; on va aussi travailler en aval sur une filière pouvant accueillir des feuillus et faire en sorte que le modèle économique de la forêt valorise d'autres choses que le bois et la chasse. Il y a moyen de diversifier les sources de revenus. » La ministre prévoit la tenue d'assises au printemps prochain afin de dessiner la « forêt de demain » dans l'ensemble de ses composantes, en collaboration avec les acteurs de celle-ci.

